



**Céline
Deroux**



**Philippe
Dehoux**



**Vincent
Compiegne**



**Lucia
Meloni**

60 SECONDS WITH THE FUND MANAGER

Céline Deroux, Senior Fund Manager, Philippe Dehoux, Head of Global Bonds, Vincent Compiegne, Deputy Head of ESG Investments et Lucia Meloni, Lead ESG Analyst, décrivent une nouvelle approche de l'impact obligataire.

Qu'est-ce que l'Impact signifie pour vous ?

Pour nous, les investissements dits d'impact sont ceux réalisés dans l'intention de générer un impact sociétal mesurable – c'est-à-dire environnemental, social ou les deux – parallèlement à un rendement financier. Les mesures d'impact ont pour ambition d'apporter une contribution positive significative à un ou plusieurs des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, avec un reporting régulier et transparent.

La décarbonation de l'économie mondiale et la réduction des inégalités, deux des plus grands défis de l'ère industrielle, sont aujourd'hui au cœur des ODD des Nations Unies. Les investisseurs, aussi, peuvent agir et apporter des solutions, ce qui nous a incités à développer une stratégie d'impact obligataire.

Dans un monde idéal, les résultats d'impact et les rendements financiers devraient être liés. Notre stratégie d'Impact obligataire (Bond Impact) a ainsi deux objectifs ambitieux – viser à contribuer positivement aux ODD des Nations Unies et à surperformer chaque année son indice de référence.

Qu'est-ce qui distingue cette approche de l'Impact obligataire?

Le projet ET l'émetteur doivent être durables. Candriam applique sa propre analyse de la Durabilité à l'émetteur (société ou nation), y compris via l'examen des activités normatives et controversées, l'analyse des intérêts de toutes les parties prenantes et les principaux défis de Durabilité auxquels chaque émetteur est confronté.

Cette stratégie d'impact va au-delà des obligations vertes. Les obligations durables, y compris les obligations vertes, affectent les recettes à des projets à impact. Nous utilisons une analyse approfondie de chacun des projets dans lesquels nous investissons. À chaque étape, nous évaluons l'évolution du projet au moyen d'indicateurs clés clairement définis.

Pourquoi investir dans les Obligations à impact ?

Les investisseurs en obligations financent les activités d'une entreprise ou d'un pays. En tant qu'investisseur responsable, nous voulons nous assurer que les financements sont alloués aux entreprises et aux nations pour qu'elles poursuivent des activités durables. Le marché



obligataire est la plus grande classe d'actifs sur le marché financier mondial, fournissant une source fiable de capitaux pour la mise en œuvre des ODD par les gouvernements et les entreprises. Relativement peu de nouveaux financements proviennent des émissions d'actions. En tant que « propriétaires », les investisseurs en actions cherchent à être des gardiens de toutes les activités dans lesquelles la société est impliquée. Les investisseurs obligataires, eux, peuvent choisir de financer tout ou partie de l'expansion d'une entreprise ou d'un état. Les obligations durables financent des investissements durables spécifiques au sein d'une entreprise. Ces investissements sont réalisés dans le but de générer des bénéfices environnementaux ou sociaux positifs, transparents, mesurables, ainsi que des rendements financiers à long terme. Quand on investit dans une obligation à impact, on a une approche encore plus long terme que dans les investissements obligataires traditionnels.

Quels types d'obligations considérez-vous quand vous parlez d'obligations durables et comment ce marché évolue-t-il ?

La classe d'actifs Obligations durables englobe actuellement les obligations vertes que la plupart des investisseurs aujourd'hui connaît, les obligations sociales, les obligations durables qui répondent à des objectifs à la fois environnementaux et sociaux, ainsi que la nouvelle catégorie d'obligations liées au développement durable. Les trois premières catégories d'obligations portent sur des projets qui contribuent aux ODD des Nations Unies en finançant les efforts des sociétés en faveur du climat, des services essentiels, des infrastructures durables, du progrès socio-économique ou d'autonomisation. Les produits sont affectés à des actifs environnementaux ou sociaux spécifiques avec des mesures d'impact clairement définies au moyen d'indicateurs de performance clés (IPC). Notre stratégie d'Impact obligataire comprend un minimum de 75 % d'obligations durables qui financent des projets spécifiques de développement durable.

Les produits des obligations liées au développement durable ne sont pas, eux, liés à des projets prédéfinis, mais leurs coupons sont liés à la réalisation d'objectifs prédéfinis d'IPC. Par exemple, une entreprise de services publics pourrait utiliser comme indicateur de

performance clé les émissions carbone rapportées à sa production (CO_2/kWh) pour mesurer son alignement sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Nous pouvons également investir dans des obligations d'entreprises dont l'activité principale contribue aux ODD ; par exemple, une entreprise dont les activités contribuent à élargir l'accès aux soins de santé.

Comment s'assurer que les obligations durables ont un impact ?

Nous combinons notre cadre d'analyse ESG⁽¹⁾ de longue date et nos méthodes d'analyse obligataire pour nous assurer que chaque investissement d'Impact offre une solvabilité adéquate, des engagements ESG et répond aux meilleures pratiques ESG. Pour cela, nous avons un processus en 4 étapes. Premièrement, si l'instrument est une obligation verte, la stratégie environnementale de l'entreprise doit être alignée sur l'Accord de Paris sur le climat. Deuxièmement, l'affectation du produit aux projets et aux IPC éligibles fait l'objet d'un examen attentif pour s'assurer d'une contribution positive aux ODD. Troisièmement, la transparence de la gestion des produits fait l'objet d'un suivi. Quatrièmement, le suivi des IPC et l'évolution du projet doivent être vérifiables au moins une fois par an. Nous pensons que ce cadre est l'un des moyens qui nous permet d'éviter un « greenwashing » par les émetteurs.

Comment mesurer - et rendre compte - de l'impact ?

La stratégie, conforme à l'article 9 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Financial Disclosure Regulation, SFDR), intègre deux IPC : contribuer positivement aux ODD des Nations Unies, et investir un minimum de 75 % du portefeuille dans des obligations durables.

(1) Environnemental, Social & Gouvernance.

Pourquoi Candriam ?

La stratégie vise à combiner performance financière à long terme et impact durable sur les marchés obligataires. Forte de 25 ans d'expérience en matière d'ESG et d'une expertise de longue date en gestion obligataire, Candriam dispose d'une méthodologie précise et éprouvée pour l'analyse durable des obligations d'entreprise et des obligations souveraines. Les risques et les opportunités ESG font depuis longtemps partie de notre analyse crédit pour l'ensemble de notre gamme obligataire, des

marchés monétaires aux dettes à haut rendement et émergentes. Notre approche est globale, ce qui nous permet d'accéder à tout types d'investissements, qu'ils soient publiques ou privées, développés ou émergents.

Avoir un double impact :

Candriam consacre chaque année une partie des commissions nettes de gestion de sa gamme de fonds responsables et de fonds thématiques au financement d'initiatives à impact social, coordonnées au sein du Candriam Institute for Sustainable Development.

Les principaux risques de la stratégie sont :

- **Risque de perte en capital**
- **Risque lié à l'investissement ESG**
- **Risque lié aux actions**
- **Risque de taux d'intérêt**
- **Risque de crédit**
- **Risque liés à l'investissement dans des «CoCos»**
- **Risque de change**
- **Risque de liquidité**
- **Risque lié aux instruments financiers dérivés**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque lié aux pays émergents**
- **Risque lié aux facteurs externes**

Risque lié à l'investissement ESG : Les objectifs extra-financiers présentés dans ce document reposent sur la réalisation d'hypothèses émises par Candriam. Ces hypothèses sont émises selon des modèles de notation ESG propres à Candriam dont la mise en œuvre nécessite l'accès à diverses données quantitatives et qualitatives, en fonction du secteur et des activités exactes d'une entreprise donnée. La disponibilité, la qualité et la fiabilité de ces données peuvent varier, et donc impacter les notes ESG de Candriam. Pour plus d'informations sur le risque d'investissement ESG, veuillez-vous référer aux Transparency Codes ou au prospectus s'il s'agit d'un fonds.



Plus d'infos sur nos stratégies
et leur profil de risque sur :

www.candriam.fr

Ce document commercial est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable. Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site www.candriam.com les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et tout autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds y inclue la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.